

Flash Info Service Social

## NOUVEAUTES 2023 SPECIAL APPRENTI(E)

INDEMNITE CARBURANT 100 EUROS

En faveur des personnes qui ont une activité professionnelle et qui utilisent leur véhicule pour travailler ou se rendre à leur travail. Une aide par demandeur, une aide par véhicule !

Sous conditions de ressources : votre revenu fiscal de référence 2021 doit inférieur ou égal à 14700€/part (Revenu fiscal de référence divisé par nombre de part)

Du 16 janvier 2023 au 28 février 2023 un formulaire de demande est à votre disposition sur le site : impots.gouv.fr. Munissez-vous de votre numéro fiscal (ou celui de vos parents), de votre carte grise et de votre RIB.

REMBOURSEMENT DES SEANCES DE PSYCHOLOGIE

La CPAM rembourse 60 % des séances de psychologie, dans la limite de 8 séances par an. Votre mutuelle peut prendre à sa charge les 40% restants.

Votre médecin traitant vous remet un « courrier d’adressage » à présenter au psychologue.

Vous choisissez un psychologue partenaire, dans une liste référencée par la CPAM via le site : <https://monparcourspsy.sante.gouv.fr/>

Vous réalisez un entretien d’évaluation avec le psychologue (40 euros)

Vous mettez en place un accompagnement avec le psychologue (30 euros)

CONTRACEPTION : PRESERVATIFS

Depuis le 1er janvier 2023, les préservatifs des marques « Eden » et « Sortez couverts ! » peuvent être pris en charge à 100 % par l’Assurance Maladie sans prescription médicale pour les jeunes de moins de 26 ans, sans minimum d’âge.

Pour obtenir une boîte de préservatifs gratuitement en pharmacie, les personnes majeures doivent présenter leur carte Vitale ou une attestation de droits (téléchargeable sur le compte ameli) ou à défaut une pièce d’identité.

Si vous êtes mineur, une simple déclaration sur l’honneur suffit à justifier votre âge ou votre statut d’assuré social. Vous pouvez demander le secret de la délivrance, si vous le souhaitez.

**xxxx**, A**ssistante de Service Social intervenant auprès de votre entreprise ou CFA** est à votre disposition pour vous conseiller, vous informer sur vos droits et vous accompagner dans ces démarches.

Secrétariat ACIST au **02.76.01.51.51** ou **06……….** ou par mail : [xxx.xxxx@acist.asso.fr](mailto:xxx.xxxx@acist.asso.fr)